

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 À 19 HEURES

Étaient présents :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, DUVILLARD Fabienne, ROCCHI Jean-Pierre, DAUMIN Patrick, PIZZA Muriel, ROBIN Olivier, VANHAUWAERT Michel, VEYRIER Bénédicte
  
- Absents non excusés : GROSJEAN Florence,
  
- Absents excusés : HENNET Geneviève, BONNET Ludovic, CHARRAS André, MONGE Armand, MASSON REGNAULT Xavier procuration à ROUX Frédéric

Secrétaire de séance : Madame CARTAGENA Marie-Claire

**Point 1 : PROTOCOLE DE COOPÉRATION (délibération 2019/44)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Mollans sur Ouvèze, département de la Drôme, a intégré la Communauté de communes Vaison Ventoux, département du Vaucluse, en 2014. Ces deux entités outre le fait d'être dans des départements différents, sont aussi situées dans deux régions administratives différentes, Région Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

Aujourd'hui les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) sont de plus en plus identifiés comme le cadre privilégié pour le déploiement des dispositifs territorialisés de l'État.

La CCVV n'est pas reconnue comme un EPCI Drômois, et de fait la commune de Mollans sur Ouvèze échappe aux dispositifs territoriaux confiés par l'État aux communautés de communes de la Drôme.

Ainsi la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale est l'échelle d'animation des dispositifs suivants :

- Contrat de ruralité
- Déploiement des Maisons France Services
- Contrat local de santé
- Convention de Ruralité (éducation..)

C'est pourquoi il est proposé un protocole de coopération entre les deux communautés de communes et la commune de Mollans sur Ouvèze afin de permettre l'association de la CCVV et la commune de Mollans aux réflexions initiées par la Préfecture de la Drôme et animées par la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençales.

Ce protocole n'entraîne aucun engagement financier de la part de ses membres.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la sollicitation de la Communauté de Communes Vaison Ventoux afin de signer le protocole de coopération entre les différents intervenants.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer le protocole de coopération et à solliciter la CCVV.

**QUESTIONS DIVERSES** : néant

Monsieur le Maire indique que le dernier conseil municipal de l'année aura lieu le mardi 26 novembre 2019 à 19 heures.

Séance levée à 19 h 30